

INSCRIPTION AMATEUR APEJS 2020 / 2021

ÉLÈVE

Nom : Prénom :
 Adresse :
 CP/Ville : Tél.1 : Tél.2 :
 E-mail : Date de naissance :
 Instrument souhaité : Années de pratique :
 Style(s) musical(aux) :

SITUATION (joindre les copies de vos justificatifs : carte d'étudiant, de demandeur d'emploi...)

- Salarié, Artisan, Profession libérale, retraité, parent au foyer
 Étudiant
 Moins de 16 ans au 21/09/2020 (joindre une copie de la carte d'identité)
- Demandeur d'emploi
 Lycéen

POUR LES ÉLÈVES MINEURS ou ÉTUDIANTS SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LEURS PARENTS RESPONSABLE LÉGAL 1

Nom : Prénom :

RESPONSABLE LÉGAL 2 – si adresse différente de l'élève

Nom : Prénom :
 Adresse :
 CP/Ville : Tél.1 :
 Tél.2 : Mail :

5 À 7 ANS – ÉVEIL MUSIQUES ACTUELLES – 45 min par semaine - Tarif : 180€

6 À 12 ANS – FORMULE COURS + ATELIER - 1h par semaine – Tarif : 330€

Merci de choisir vos créneaux de disponibilité (minimum 2)

MARDI	MERCREDI	JEUDI
<input type="radio"/> 17h15 – 18h15	<input type="radio"/> 10h15 – 11h15 <input type="radio"/> 14h30 – 15h30 <input type="radio"/> 15h30 – 16h30	<input type="radio"/> 17h45 – 18h45

À PARTIR DE 12 ANS - FORMULE COURS + ATELIER- 1h15 par semaine – Tarif : 390€

Merci de choisir vos créneaux de disponibilité (minimum 2)

MARDI	MERCREDI	JEUDI
<input type="radio"/> 17h30 – 18h45 <input type="radio"/> 18h45 – 20h00	<input type="radio"/> 14h30 – 15h45 <input type="radio"/> 15h45 – 17h00 <input type="radio"/> 18h00 – 19h15 <input type="radio"/> 19h15 – 20h30	<input type="radio"/> 17h45 – 19h00 <input type="radio"/> 19h00 – 20h15

ADULTES - FORMULE COURS + ATELIER- 1h15 par semaine – Tarif : 530€

Merci de choisir vos créneaux de disponibilité (minimum 2)

MARDI	MERCREDI	JEUDI
<input type="radio"/> 18h45 – 20h00	<input type="radio"/> 18h00 – 19h15 <input type="radio"/> 19h15 – 20h30	<input type="radio"/> 19h00 – 20h15

ADULTES - FORMULE INSTRUMENT (piano ou guitare) + CHANT – 1h15 par semaine – Tarif : 530€ Réduit : 430€

Élèves GACO non concernés

GUITARE/CHANT	PIANO/CHANT
<input type="radio"/> Lundi : 17h15 – 18h30	<input type="radio"/> Mardi : 19h45 – 21h00 <input type="radio"/> Lundi : 12h15 – 13h30

ADULTES - FORMULE COURS INDIVIDUEL – 30 min par semaine – Tarif : 870 €

Afin de déterminer un horaire de cours merci d'indiquer vos créneaux disponibles (minimum 2) :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
Créneau(x) disponible(s)				
Créneau(x) disponible(s)				

POSSIBILITÉ DE MODIFIER LES CRÉNEAUX CHOISIS JUSQU'AU 4 SEPTEMBRE 2020 INCLUS VOTRE CRÉNEAU DÉFINITIF VOUS SERA COMMUNIQUÉ À PARTIR DU 7 SEPTEMBRE

INSCRIPTION AMATEUR APEJS 2020 / 2021

ADULTES – FORMULES BASSE / BATTERIE 1h15 par semaine Tarif : 530€ Réduit : 430€

Mercredi de 20h45 à 22h

ADULTES - ATELIERS SPÉCIFIQUES

Cocher la (les) case(s) concernée(s)

Atelier Jazz Vocal Tarif : 280€ Réduit : 250€	Jouer et chanter sans tension Tarif : 190€
Atelier mensuel les basics du violoncelle Tarif : 180€ Réduit 160€	Chanter sur scène Tarif : 565€

LES ENSEMBLES

Cocher la (les) case(s) concernée(s)

Orchestre d'apprentissage adultes débutants Tarif : 200€	Chorale du monde Tarif : 100€	Fanfare Et Cetera Tarif : 100€
---	--------------------------------------	---------------------------------------

COURS THÉORIQUES

Cocher la (les) case(s) concernée(s)

Formation musicale musiques actuelles Tarif : 340€ Réduit : 310€	Culture musicale Jazz Tarif : 100€	Culture musicale musiques actuelles amplifiées Tarif : 100€
---	---	--

Souhaitez-vous être informé par mail des activités de l'APEJS ? OUI NON

Souhaitez-vous être informé par mail des concerts de La Soute ? OUI NON

CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES (pour données statistiques/département)

Pour les adultes ou les parents d'élèves mineurs, merci de compléter la catégorie socio-professionnelle à laquelle vous appartenez :

- | | |
|--|--|
| <input type="radio"/> Agriculteur / Exploitant | <input type="radio"/> Ouvrier, |
| <input type="radio"/> Artisan, commerçant, chef d'entreprise, | <input type="radio"/> Retraité, |
| <input type="radio"/> Cadre / Profession Intellectuelle Supérieure | <input type="radio"/> Autres personnes sans activité, précisez : |
| <input type="radio"/> Profession intermédiaire (enseignant, fonction publique, contremaître, commercial, etc...) | <input type="radio"/> Employé, |

REMARQUES PARTICULIÈRES :

.....

.....

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) (Nom-Prénom) :

Ou le représentant légal de l'enfant (Nom-Prénom) :

Autorise la prise de vue et la publication de mon image ou celle de mon enfant ; ceci, sur différents supports (écrit, électronique, audio-visuel) et sans limitation de durée.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en est faite dans le cadre des différentes activités liées à l'APEJS.

Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à me nuire ou à me causer un quelconque préjudice.

Fait à Chambéry, le :

Signature de l'élève ou du représentant légal de l'élève mineur :

INSCRIPTION AMATEUR APEJS 2020 / 2021

CODE DE VIE SCOLAIRE

L'APEJS est une école associative de formation musicale hébergée au sein de la Cité des Arts de Chambéry. Les règles énoncées ci-dessous constituent son règlement intérieur. Pour autant, elles ne préviennent pas toutes les situations possibles.

Le présent règlement s'applique à compter de la rentrée scolaire 2020. Il est révisé annuellement, ou chaque fois que nécessaire. Le cas échéant, l'APEJS s'engage à en informer ses membres.

Article 1 : Adhésion, droits d'inscription, engagement de l'élève et démission

Outre les droits d'inscription, l'élève doit s'acquitter de l'adhésion à l'APEJS (30€). Celle-ci correspond à la mise à disposition de matériel et à des services divers (cf. page 2).

Les droits d'inscription sont également annuels. Les différents cours résultant d'une seule inscription ne sauraient être répartis entre plusieurs personnes.

L'offre tarifaire jointe au règlement intérieur précise la durée et les conditions de déroulement des cours. La totalité du montant des cours est due au jour de l'inscription.

L'inscription enregistrée est définitive.

Aucune somme engagée ne peut être remboursée en cas de rupture de l'engagement de l'élève sauf les exceptions mentionnées ci-dessous :

- **maladie grave** entraînant une incapacité de plus de trois mois, attestée par certificat médical.

- **mutation professionnelle** de l'élève (ou de sa cellule familiale pour les moins de 18 ans), à plus de 80km de Chambéry à la demande de l'employeur, attestée par ce dernier.

Pour ces deux cas, la cotisation reste acquise. Le remboursement des droits d'inscription est effectué au prorata temporis à compter de la date de réception des pièces justificatives par l'APEJS.

Aucun remboursement d'élèves inscrits dans le cursus GACOM ne sera étudié hors du cadre d'une démission du cursus universitaire GACO, et seulement pour les exceptions mentionnées ci-dessus.

Article 2 : Paiement des droits

Le paiement des droits peut se faire par espèces, carte bancaire ou par chèque(s). Dans ce dernier cas, il est possible de régler les droits en 5 fois. Les tarifs « lycéens », « étudiants », « demandeurs d'emploi », « RSA », « Jeunes moins de 16 ans » sont appliqués, au jour de l'inscription, sur présentation d'une pièce justificative.

Article 3 : Assiduité aux cours

L'assiduité aux cours est obligatoire. Toute absence, motivée ou non, ne saurait en aucun cas donner droit, soit à une quelconque forme de rattrapage, soit à un remboursement partiel.

Pour les élèves des cursus qualifiants (GACOM, MIMA 2), toute absence dont le motif ne sera pas recevable fera

l'objet d'un signalement auprès de l'autorité dont ils dépendent.

En cas d'absences non justifiées, l'admission dans l'année supérieure sera soumise à l'approbation du bureau de l'association.

Article 4 : Suivi des présences

Une fiche d'émargement est impérativement signée par l'élève au début de chaque cours, audition ou concert. En cas d'absence constatée, un SMS doublé d'un mail sera envoyé aux responsables légaux des élèves mineurs. Par ailleurs, tout élève s'engage à avertir préalablement son professeur en cas d'absence prévisible.

Article 5 : Changement de cours

Aucun changement de cours n'est possible durant l'année scolaire.

Article 6 : Calendrier scolaire

Les cours sont dispensés de septembre à juin, hors vacances scolaires. Les périodes de suspension des cours sont celles de l'Académie de Grenoble (zone A). De même, il n'y a pas de cours les jours fériés.

Article 7 : Usage des appareils connectés

En l'absence d'une demande explicite de l'enseignant, l'usage de téléphones portables, de tablettes ou d'ordinateurs portables est strictement interdit durant les cours.

Article 8 : Auditions/Concerts

Tout au long de l'année, l'APEJS organise des rencontres entre élèves sous forme d'auditions ou de concerts hors les murs de l'école. Ces manifestations font partie intégrante du cycle de formation de l'élève. Elles ont donc un caractère obligatoire et les élèves ne peuvent s'y soustraire.

Article 9 : Absence de professeur

L'APEJS s'engage à remplacer tout cours qui n'aurait pu être dispensé par un professeur.

Article 10 : Utilisation des locaux

L'utilisation des locaux se fait dans le respect du règlement intérieur de la Cité des Arts de Chambéry. Nous rappelons que, selon la législation en vigueur, il est formellement interdit de fumer dans les locaux.

Article 11 : Respect du règlement intérieur

En cas de manquement au règlement intérieur de la part de l'élève, ce dernier peut être convoqué devant le Conseil d'Administration de l'APEJS, lequel peut prononcer sa radiation de l'association et son exclusion des cours.

Chambéry, le.....
Signature de l'élève (et/ou de son représentant légal)
précédée de la mention « Lu et approuvé »

INSCRIPTION AMATEUR APEJS 2020 / 2021

INSCRIPTION

COURS CHOISIS	TARIFS

Sous-total =	<input type="text"/>
Adhésion =	<input type="text" value="+ 30 €"/>
TOTAL À REGLER =	<input type="text"/>

MODE DE RÉGLEMENT

- CB en 1 fois :
- ESPECES en 1 fois :
- CHEQUE(S) à l'ordre de l'APEJS : 1 fois 2 fois 3 fois 4 fois 5 fois

		ENCAISSEMENT	MONTANT
1 ^{er} chèque	1/5 du Total	28/09/2020	
2 ^{ème} chèque	1/5 du Total	06/11/2020	
3 ^{ème} chèque	1/5 du Total	07/12/2020	
4 ^{ème} chèque	1/5 du Total	06/01/2021	
5 ^{ème} chèque	1/5 du Total	05/02/2021	
TOTAL :			

PIÈCES À JOINDRE

- Justificatifs : carte d'identité pour les -16 ans, carte étudiant, justificatif demandeur d'emploi
- 1 photo d'identité (sauf si déjà donnée en 19/20)
- 1 timbre

Chambéry, le
Signature de l'élève majeur OU du représentant légal de l'élève mineur

NB : Tout dossier incomplet ne pourra être traité.
Dossier à nous retourner, au plus tard, le 17 Juillet 20

Conformément aux lois « Informatique & Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès à vos données, de rectification ou d'opposition en contactant l'APEJS (Cité des arts, Jardin du Verney 73000 CHAMBERY / Tél. 04 79 71 76 40 / accueil@apejs.org)